

## Postulat concernant l'aménagement d'un toboggan à la plage

Je ne me rappelle plus à quel moment j'ai fait la première demande concernant l'équipement de la plage, mais cela date déjà de 2010.

Je croyais, suite à l'interpellation des conseillers Anik Schaller et Philippe Beuret du 23.1.2012 et par laquelle la Municipalité avait montré son attachement à notre plage, que ce serait pour toutes les catégories d'âge, même pour les plus petits enfants.

Le 12.11.2012, dans le cadre du préavis de la piscine, la commission a rappelé à la Municipalité de s'occuper aussi de la plage et, pour mémoire, ce rapport a été accepté à l'unanimité.

Dans le cadre du budget, lors de la séance du Conseil du 11.12.2012, je suis intervenu une fois de plus pour l'aménagement d'un équipement pour les enfants à la plage, en rappelant qu'il s'agit d'une petite somme à trouver, somme qui ne pouvait en aucun cas mettre en danger les finances communales.

Que faut-il penser aujourd'hui ?

Avec l'appui de nombreux conseillers, j'ai demandé à plusieurs reprises un équipement peu coûteux à la plage pour la plus grande joie des petits enfants et de leurs parents.

Il ne s'agit pas de la lubie d'un conseiller qui demande un équipement hors de prix pour une petite tranche de la population. Il s'agit uniquement d'offrir aux familles un simple toboggan.

Je regrette de me trouver dans l'obligation de déposer un postulat puisque la Municipalité ne donne aucun signe de vie quant aux nombreuses propositions concernant l'équipement de la plage pour les enfants.

A plusieurs reprises, la Municipalité s'est plainte du surcroît de travail dû aux motions, postulats ou interpellations. En réglant au mieux ce petit problème dans des délais raisonnables, elle se serait évité un surplus de travail ainsi qu'au Conseil communal mais peut-être a-t-elle plus de temps disponible que prévu ?

En conséquence, je demande, par le présent postulat, que la plage soit équipée d'un toboggan pour la petite enfance et ce dans le plus bref délai.

Une fois de plus, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à soutenir ce postulat et de le renvoyer directement à la Municipalité pour étude et exécution, étant donné que ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses discussions.

.

19.08.2013

Bernhard W I L L I